



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 13 septembre 2018.

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 12 septembre 2018, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de secrétaire.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures. Il propose aux citoyens de se déplacer au gymnase pour plus de confort.

Résolution 2018-09-88

Considérant le nombre important de citoyens qui se sont déplacés ce soir pour assister à la séance ordinaire du Conseil de la MRC ;

Considérant la capacité limitée de la salle où se tiennent les séances du Conseil de la MRC ;

Considérant la disponibilité du gymnase situé dans le même bâtiment que la salle où se tiennent les séances du Conseil de la MRC ;

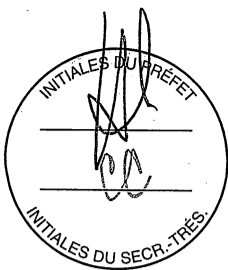
Sur proposition de M. Sylvain Bergeron **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** qu'exceptionnellement, la séance ordinaire de ce soir se tiendra au gymnase de Sainte-Famille.

Ajournement à 20h02 pour changement de salle (suivant la résolution 2018-09-88 adoptée par le Conseil).

Reprise de la séance à 20h07 à la suite du changement de salle. Les mairesses, maires et la directrice générale se présentent à tour de rôle.

M. le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 août 2018
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 août 2018
5. Technicien en prévention incendie
6. Demande d'aide financière au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2018 – Volet 2
7. Résolution d'appui – Projet de construction d'une piscine régionale – ville de Beaupré
8. Adoption des dépenses du mois de août 2018
9. Correspondance
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de la réunion



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-09-89

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout des points :

- 2.1 Droit de veto du préfet – Octroi d'un contrat ;
 - 2.2 Droit de veto du préfet – Lancement d'un appel d'offres ;
 - 10.1 Résolution modifiant le règlement d'emprunt 2018-02 ;
 - 10.2 Contrat de service MRC – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Politique familiale ;
- le point 10. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

2.1 Droit de veto du préfet – Octroi d'un contrat

Le préfet mentionne que le Conseil de la MRC a adopté, le 8 août 2018, la résolution 2018-08-83, laquelle octroyait un contrat pour l'acquisition d'un cote à cote. À la suite de vérifications légales, il s'est avéré que le processus d'octroi n'avait pas été fait selon ce qui est prévu à la Loi. Il a donc opposé son droit de veto quant à la résolution 2018-08-83 et resoumet à nouveau à la considération du Conseil de la MRC la résolution 2018-08-83.

Résolution 2018-09-90

ATTENDU QUE la MRC a demandé des prix pour l'achat d'un véhicule côte à côte et d'une remorque pour la transporter et qu'elle avait préalablement estimé le montant de chacun de ces contrats à moins de 25 000 \$ (incluant les taxes applicables) ;

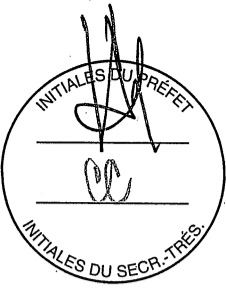
ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat du véhicule côte à côte ;

ATTENDU QUE les prix reçus à cette fin sont tous supérieurs à 24 999 \$ et que la MRC ne peut adjuger le contrat à moins d'avoir procédé préalablement à un appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QUE le 8 août 2018, le conseil a adopté la résolution no 2018-08-83 octroyant un contrat à :

- *Le Centre Honda d'auto Frank et Michel Inc.* pour l'achat d'un véhicule côte à côte Honda Pioneer 2018 au prix de 24 999 \$ plus les taxes applicables ;
- *Multivéhicules de la Capitale* pour l'achat d'une remorque Ideal Cargo Sport Zone 2018 au prix de 15 194 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le préfet a, conformément à l'article 142 (3) du *Code municipal du Québec*, exercé son droit de veto en refusant d'approuver et de signer la résolution no 2018-08-83 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

ATTENDU QUE dans ce cas, la secrétaire-trésorière doit soumettre à nouveau cette résolution à la considération du conseil à la séance ordinaire suivante ;

En Conséquence, il est **proposé par** M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** :

- **DE NE PAS OCTROYER** de contrat pour l'achat d'un véhicule côte à côte à la suite de la demande de prix faite par le directeur du service de sécurité incendie de Sainte-Famille-de-l'Île d'Orléans dans la mesure où tous les prix reçus dépassent le seuil fixé par la Loi pour un appel d'offres sur invitation ;
- **D'OCTROYER** un contrat pour l'achat d'une remorque Ideal Cargo Sport Zone 2018, à *Multivéhicules de la Capitale* au prix de 15 194 \$ plus les taxes applicables ;
- **QU'UNE COPIE** de la présente résolution soit transmise à tous ceux ayant fourni un prix dans le cadre de la demande de prix.

2.2 Droit de veto du préfet – Lancement d'un appel d'offres

Résolution 2018-09-91

ATTENDU QUE la MRC a demandé des prix pour l'achat d'un véhicule côte à côte 2018 et qu'elle avait préalablement estimé le montant de cette dépense à moins de 25 000 \$ (incluant les taxes applicables) ;

ATTENDU QU'une demande de prix avait été faite auprès de deux (2) fournisseurs ;

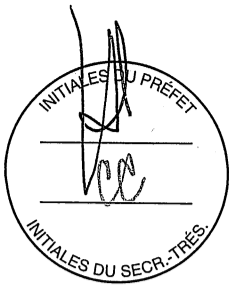
ATTENDU QUE tous les prix reçus présentent une dépense supérieure à 24 999 \$ et que la MRC ne peut adjuger le contrat à moins d'avoir procédé à un appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QUE le 8 août 2018, le conseil a adopté la résolution no 2018-08-83 octroyant notamment un contrat à *Le Centre Honda d'auto Frank & Michel Inc.* pour l'achat d'un véhicule côte à côte Honda Pioneer 2018 au prix de 24 999 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le Préfet a, conformément à l'article 142 (3) du *Code municipal du Québec*, exercé son droit de veto en refusant d'approuver et de signer la résolution no 2018-08-83 ;

ATTENDU QUE la résolution a été soumise à nouveau à la considération du conseil et qu'il a été décidé de ne pas octroyer le contrat dans la mesure où il ne pouvait pas être octroyé sans qu'un appel d'offres sur invitation soit lancé ;

ATTENDU QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour l'achat de ce véhicule ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

En Conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron
appuyée par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** :

- **QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC soit autorisée à lancer un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour l'achat d'un véhicule côte à côte 2018 pour les interventions hors route réalisées par le Service de sécurité incendie de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, service incendie désigné par la MRC de l'Île d'Orléans dans le Protocole local d'intervention des urgences hors route ou en milieu isolé de la MRC de l'Île d'Orléans ;
- **QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière de la MRC soit nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 août 2018

Résolution 2018-09-92

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 8 août 2018.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 août 2018

8. Sani-Terre – Plainte et recours de la MRC (p. 4)

La correspondance a été adressée le 9 août tel que convenu. Sani-Terre a répondu le 15 août que l'entreprise a mis en place un plan de restructuration, embauché du personnel additionnel et nous assure de leur engagement à offrir un niveau de service à la hauteur de nos attentes.

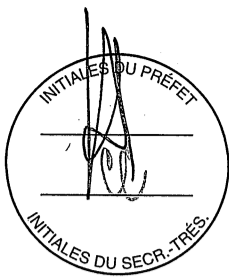
5• Technicien en prévention incendie

Le technicien en prévention incendie a accepté un emploi de répartiteur téléphonique sur appel pour la centrale 911. Il demeure toutefois disponible pour évaluer et établir des plans d'intervention pour les risques très élevés et élevés sur le territoire de la MRC. Des précisions sont à venir au début du mois d'octobre quant au nouvel échéancier.

6• Demande d'aide financière au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2018 – Volet 2

Résolution 2018-09-93

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités participantes offrent les services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elles appuient financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans ont désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour la gestion du service de transport collectif et adapté (PLUMobile) ;

Attendu que Développement Côte-de-Beaupré a octroyé un contrat à Autobus des Monts pour effectuer le transport collectif et adapté pour la période de 2015 à 2021 ;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans a mis à jour son Plan de développement du transport collectif et que le Plan de développement du transport collectif 2018 est annexé à la présente ;

Attendu qu'en 2017, 5 458 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 6 000 déplacements en 2018 ;

Attendu que le surplus accumulé au 31 décembre 2017 était de 9 602 \$;

Attendu que, pour les services de transport collectif, la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités prévoient contribuer en 2018 pour une somme de 17 950 \$, à laquelle s'ajoutera un montant de 15 300 \$ provenant du Fonds de développement des territoires ;

Attendu que la participation prévue des usagers sera de 23 500 \$ en 2018 ;

Attendu que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2018 et que les états financiers viendraient les appuyer ;

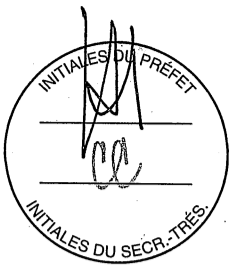
En conséquence, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** :

- **Que** la MRC de l'Île d'Orléans s'engage à effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements au cours de l'année 2018 ;
- **Que** la participation financière du milieu local (MRC, municipalités et usagers) au transport collectif régional est de 56 750 \$;
- **Que** la MRC de l'Île d'Orléans demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de lui octroyer une contribution financière pour 2018 de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2018. (volet 2 – Aide financière au transport collectif régional) ;
- **Qu'**une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET et à Développement Côte-de-Beaupré.

7• Résolution d'appui – Projet de construction d'une piscine régionale – ville de Beaupré

Résolution 2018-09-94

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, appuyée par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'appuyer les municipalités



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

de St-Ferréol-les-neiges, Ste-Anne-de-Beaupré, St-Joachim et
Beaupré dans leurs démarches de recherche de financement.

8• Adoption des dépenses du mois d'août 2018

Résolution 2018-09-95

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme
Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses
du mois d'août 2018, lesquelles s'élèvent à 234 478,92 \$.

9• Correspondance

9.1 Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Entente de délégation du Fonds de la région de la
Capitale-Nationale

M. le ministre Sébastien Proulx nous a fait parvenir la version
finale de l'Entente de délégation du Fonds de la région de
la Capitale-Nationale pour la MRC de l'Île d'Orléans. Cette
enveloppe de 1 093 354 \$ pour les années 2018-2022 servira
au financement de projets ou d'initiatives qui permettront
de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au
développement, à l'essor et au rayonnement de la région
de l'Île d'Orléans et de la Capitale-Nationale.

Un article paraîtra dans l'édition du mois de septembre du
journal *Autour de l'Île*. Des informations peuvent être
obtenues auprès de la conseillère aux entreprises à la
MRC, Julie Goudreault.

9.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le sous ministre, M. Marc Croteau, nous informe que le
Règlement 2018-01 adopté par la MRC est conforme aux
orientations gouvernementales en matière
d'aménagement du territoire et que le Schéma
d'aménagement et de développement révisé de la MRC
est en concordance avec le Plan métropolitain
d'aménagement et de développement de la
Communauté métropolitaine de Québec.

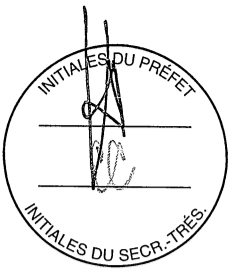
10• Varia

10.1 Résolution modifiant le règlement d'emprunt 2018-02

À la suite du dépôt du Règlement d'emprunt 2018-02 en
attendant le versement d'une subvention du ministère de
la Culture et des Communications au ministère des
Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la
procureure a constaté qu'il y avait une erreur quant à la
durée de la subvention et à la période de
remboursement. Elle demande de procéder à l'adoption
d'une résolution modifiant un Attendu ainsi que l'article 2
dudit Règlement.

Résolution 2018-09-96

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par
Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

modifier le Règlement 2018-02 décrétant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec accordée dans le cadre du programme d'aide à la restauration patrimoniale 2017-2019, comme suit :

Attendu que la subvention est versée sur une période de 3 ans ;

ARTICLE 2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide à la restauration patrimoniale 2017-2019, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 500 000 \$. Pour se procurer cette somme, la MRC est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 3 ans.

10.2 Contrat de service MRC – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Résolution 2018-09-97

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser le préfet, M. Harold Noël, et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer le contrat de service entre la MRC et la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

11• Période de questions

Elle débute à 20h34 et se termine à 22h40.

12• Levée de la réunion

Résolution 2018-09-98

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 22h41.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 3 octobre 2018 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille.

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël
Préfet